

RÉPUBLIQUE FRANÇAIS ID: 030-213000037-20210416-DEC202163-CC DÉPARTEMENT DU GAI COMMUNE D'AIGUES MORTES

DÉCISION DU MAIRE

Réf.: DEC/2021/63 /1.1

Objet: MISE EN CONFORMITE DU CINEMA MARCEL PAGNOL

Le Maire de la commune d'Aigues-Mortes,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L2123-1 relatif aux marchés passés selon une procédure adaptée ;

Vu le code de la justice administrative, pris notamment en ses articles R421-1 et suivants, relatifs aux délais de recours:

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-27 en date du 11 juin 2020 donnant délégation au Maire pour, prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu le marché « Mise en conformité du cinéma Marcel Pagnol », comprenant 8 lots :

- * Lot 1: Gros œuvre cloisons doublage -
- * Lot 2 : Menuiserie aluminium serrurerie,
- * Lot 3: Menuiserie bois,
- * Lot 4 : Revêtements de sols,
- * Lot 5 : Peinture
- * Lot 6 : Appareils élévateurs,
- * Lot 7: Ventilation plomberie sanitaire
- * Lot 8 : Electricité

Vu l'attribution du lot 1 Gros œuvre - Cloisons - Doublage par décision n° DEC/2021/51/1.1 du 7 avril 2021,

Considérant que les offres suivantes ont été reçues :

Lot 2: Menuiseries aluminium

Atelier 19 - 34 Saint Aunes - 19 751.16€ TTC

Lot 3: Menuiseries bois

- Menuiseries des remparts 30 Aigues-Mortes 7 756.80€ TTC
- Fernandez Frères 34 Lavérune 13 760.40€ TTC

Lot 4: Revêtements de sols

EURL Techni Sol - 34 Montbazin - 25 389.60€ TTC

Lot 5: Peinture

- Zetoni 30 Vergèze 5 274.02€ TTC
- SARL ARB 30 Ribautes les tavernes 8 677.20€ TTC

Lot 6 – Appareils élévateurs

- A2A Ascenseurs Guinet 30 Langlade 39 480.00€ TTC
- SASU ADS Elévateurs 69 Mornant 42 000.00€ TTC
- MYD'L 93 Saint Denis 43 920.00€ TTC
- Etna France 95 Taverny 46 460.09 TTC
- Lot 7 Ventilation plomberie sanitaire

- SARL Aubagnac - 34 Montpellier - 7 987.22€ TTC

Lot 8 - Electricité

- Tecfel - 34 Lattes - 18 660.00€ TTC

- SALS - 30 Nimes - 18 276.72€ TTC

Envoyé en préfecture le 22/04/2021

Reçu en préfecture le 22/04/2021

Affiché le



ID: 030-213000037-20210416-DEC202163-CC

Considérant le rapport d'analyse de l'assistant maitrise d'œuvre M. Martinez Architecte, du 30 mars 2021,

DÉCIDE

Article 1er:

D'approuver la procédure adaptée comme procédure du marché.

Article 2:

D'approuver le rapport d'analyse des offres du 30 mars 2021,

Article 3:

D'attribuer le marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit :

Lot 2: Menuiseries aluminium

Atelier 19 – 34 Saint Aunes – 19 751.16€ TTC

Lot 3: Menuiseries bois

Menuiseries des remparts – 30 Aigues-Mortes – 7 756.80€ TTC

Lot 4 : Revêtements de sols

- EURL Techni Sol - 34 Montbazin - 25 389.60€ TTC

Lot 5: Peinture

- Zetoni – 30 Vergèze - 5 274.02€ TTC

Lot 6 - Appareils élévateurs

- A2A Ascenseurs Guinet – 30 Langlade - 39 480.00€ TTC

Lot 7 - Ventilation - plomberie - sanitaire

SARL Aubagnac – 34 Montpellier – 7 987.22€ TTC

Lot 8 - Electricité

- SALS - 30 Nimes - 18 276.72€ TTC

aux conditions mentionnées dans les offres des candidat ; soit un montant total de travaux hors le lot 1 : 123 915.52€ TTC

ARTICLE 4:

La présente décision pour être exécutoire fera l'objet d'une transmission en Préfecture et d'une publication sur les panneaux habituels de la commune.

ARTICLE 5

Conformément à l'article L 2122-23 du C.G.C.T. la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

ARTICLE 6:

La présente décision peut l'objet d'un recours administratif auprès du Maire d'Aigues-Mortes, autorité territoriale ayant arrêté le présent acte ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes (https://www.telerecours.fr/), dans un délai de deux mois à compter à compter de l'accomplissement des mesures de publicité et de sa notification.

Fait à Aigues-Mortes, le 16 avril 2021

Le Maire, Pierre MAUMÉJEAN

Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture :

- date d'affichage :

Hôtel de Ville - Place St Louis 30220 AIGUES MORTES Tel. 04.66.73.90.90 Fax: 04.66.53.86.09

Fax: 04.66.53.86.09 www.ville-aigues-mortes.fr Pour le maire, empêché, M. Arnaud Fourel, Adjoint au maire

